S.O. 21(2)

ANNEXE I (fin)

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

	Colonne I Loi visée	Colonne II Modification	Colonne III Nouveau titre
29.	Acte de l'Amérique du Nord britan- nique, 1975, 23-24 Eliz. II, c. 28, Partie I (Canada)	L'article 3, modifié par l'article 31 de la loi 25-26 Elizabeth II, c. 28 (Canada), est abrogé et remplacé par ce qui suit: «3. Titre abrégé de la présente partie: Loi constitutionnelle nº 1 de 1975.»	Loi constitutionnelle nº 1 de 1975
30.	Acte de l'Amérique du Nord britannique n° 2, 1975, 23-24 Eliz. II, c. 53 (Canada)	L'article 3 est abrogé et rem- placé par ce qui suit : «3. Titre abrégé : Loi consti- tutionnelle nº 2 de 1975.»	Loi constitutionnelle nº 2 de 1975